

DÉLIBÉRATION **Conseil d'administration**

Séance du 26 mai 2020

Délibération n°31-2020

Point 4.9.2.5

Point 4.9.2.6 de l'ordre du jour

Tarification de la formation en apprentissage pour les entreprises qui ne bénéficient pas des fonds publics et mutualisés

EXPOSE DES MOTIFS

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel réforme la formation professionnelle et l'apprentissage, et transforme en profondeur le financement de l'apprentissage (acteurs, circuit). Les financements de la Région sont supprimés et les CFA sont dorénavant financés au contrat, selon les niveaux de prise en charge définis pour chaque diplôme par les branches professionnelles et entériné par France compétences.

Les entreprises participent au financement de l'apprentissage au travers de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (incluant la taxe d'apprentissage), qui est dorénavant collectée par les OPCO (à terme, par les URSSAF).

Les employeurs publics français et les employeurs allemands n'étant pas assujettis à cette contribution (qui permet le financement des formations en apprentissage), le coût de formation leur était jusqu'à présent facturé :

- sur la base des coûts préfectoraux pour les employeurs publics,
- sur la base d'un forfait défini par la Région pour les employeurs allemands.

La région soutenait toutefois ces contrats et prenait en charge la quasi-totalité des coûts de formation. Dans le cadre de la réforme, le financement régional disparaît, tout comme les coûts préfectoraux.

Il revient donc aux organismes de formation de définir leurs tarifs à partir de la rentrée 2020 pour les employeurs ne bénéficiant pas des fonds mutualisés et publics (employeurs publics, employeurs allemands). De même, les organismes de formation ont la possibilité de fixer un tarif supérieur aux niveaux de prise en charge de la formation ; il faut alors envisager un reste à charge, qui sera facturé par le CFA aux entreprises.

Il a été proposé à la CVFU de voter les tarifs annuels suivants :

Composante	Formation	Coût public**	Coût transfrontalier**	Reste à charge
FSEG	Toutes	3 800 €	3 800 €	non
INSPE	Toutes	3 800 €	3 800 €	non
IUT Haguenau	DUT GEII/MMI/QLIO 1ère année	3 800 €	9 000 €	non
IUT Haguenau	DUT GEII/MMI/QLIO 2ème année	3 800 €	7 000 €	non
IUT Haguenau	LP IDF/CSIE/IRI/GRAPH/RAJ/DWEB/LPI/MEQ/Lean 4.0	3 800 €	7 000 €	non
IUT Haguenau	DU Manager Lean	3 800 €	6 900 €	non
IUT Louis Pasteur	Toutes	3 800 €	3 800 €	non
IUT Robert Schuman	DUT information numérique dans les organisations INO	3 800 €	5 594 €	non
IUT Robert Schuman	LP Analyse et Contrôle pour industries chimiques et pharmaceutiques ACICP	3 800 €	5 702 €	non
IUT Robert Schuman	Commerce dans l'environnement européen et international CE2I	3 800 €	5 944 €	non
IUT Robert Schuman	LP Construction bâtiment CCB	3 800 €	7 435 €	non
IUT Robert Schuman	LP Construction Travaux Publics CCTP	3 800 €	7 556 €	non
IUT Robert Schuman	LP Conception et développement d'applications distribuées CDAD	3 800 €	8 720 €	non
IUT Robert Schuman	LP Construire écologique CE	3 800 €	6 800 €	non
IUT Robert Schuman	LP Métiers de la publicité MPUB	3 800 €	4 395 €	non
IUT Robert Schuman	LP Performance énergétique et environnementale des bâtiments P2EB	3 800 €	7 101 €	non
IUT Robert Schuman	LP Stratégies de la communication et de l'information numériques SCIN	3 800 €	6 187 €	non
Faculté des langues	Toutes	3 800 €	3 800 €	non
Faculté de physique et ingénierie	Toutes	3 800 €	3 800 €	non
Télécom physique	Toutes	8 387 €	8 387 €	non
Faculté de chimie	Toutes	3 800 €	3 800 €	non
Faculté des sciences du sport	DEUST 1 métiers de la forme	3 800 €	4 612 €	non
Faculté des sciences du sport	DEUST 2 métiers de la forme	3 800 €	4 713 €	non
Faculté des sciences du sport	LP Commercialisation des produits et services sportifs	3 800 €	5 490 €	non
Faculté des sciences du sport	Master wellness management	3 800 €	3 750 €	non
Ecole de management	Programme grande école	3 800 €	5 700 €	Oui : tarif 9 221 €
Ecole de management	Masters	3 800 €	5 700 €	non
Sciences Po	Toutes	3 800 €	"Non concerné"	Non
Faculté des sciences de la vie	Toutes	3 800 €		Non

*ces tarifs s'entendent pour une année de formation.

En l'absence de remontée de tarif par la composante, l'Université de Strasbourg applique un tarif annuel de carence de 3 800 €.

Par 28 voix pour et 2 contre, la CFVU a approuvé les tarifs de formation en apprentissage pour les entreprises qui ne bénéficient pas des fonds publics et mutualisés.

Délibération

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs de formation en apprentissage pour les entreprises qui ne bénéficient pas des fonds publics et mutualisés.

Résultat du vote :

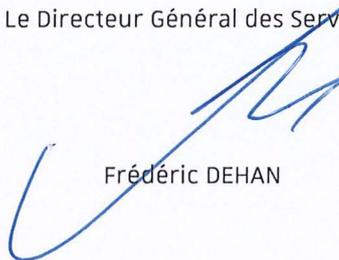
Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
N'ont pas pris part au vote	3

Destinataires :

- Madame le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Direction Générale des Services
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg, le 3 juin 2020

Le Directeur Général des Services



Frédéric DEHAN